

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

n°35/2025

*L'an deux mil vingt-cinq, le 17 septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéry, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.*

Présents : M. Franck **BRON**, Mmes Martine **BLACHE**, Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Mme Rita **TOSCANO**, MM. Steve **BIANCHI**, Lébicha **MANOUKIAN**, Mmes Christine **TROUBA**, Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

Procurations : M. Dimitri **KOKKINIDIS** (pouvoir à M. Lébicha **MANOUKIAN**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), Mme Caroline **FERRAND** (pouvoir à Mme Pascale **MERCIER**), Mme Catherine **LEPETIT** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**), M. Philippe **MANTERO** (pouvoir à M. Jean-Pierre **DEBRAY**), Mme Farah **GUILLAUMONT** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

Absents : MM. Jean-Louis **ANDREU**, Florian **D'ANGELO**, Axel **SIMIAN**.

Mme Pauline **BON** a été désignée Secrétaire de séance.

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES.

Exposé du Maire

Nous vous proposons d'attribuer les subventions suivantes :

1 – Association "Les Compagnons de Jeanne" (EHPAD Crémieu).

Dans le cadre de l'aide que la Commune peut apporter au fonctionnement des associations, nous vous proposons d'attribuer une subvention à l'association "Les Compagnons de Jeanne" (EHPAD Jeanne de Chantal à Crémieu).

Cette résidence accueille actuellement onze résidents originaires de la Commune.

La somme de 25 € attribuée les années précédentes à chaque Résidents sera maintenue en 2025, ce qui portera la subvention à 275 €.

2 – Cyclo Sports Pontois.

Le Cyclo Sports Pontois fêtera ses 50 ans d'existence le 9 décembre 2025 et une manifestation d'ampleur sera organisée pour fêter dignement ce "demi-siècle".

Traditionnellement, la Municipalité apporte son concours financier à ce type d'évènement et nous vous proposons donc d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2.000 € à ce club très dynamique.

3 – SOPCCT RUGBY.

Les 7 et 8 juin 2025, trois équipes de jeunes du SOPCCT RUGBY ont participé au Tournoi de fin d'année à Béziers. Une quarantaine d'enfants de 8 à 12 ans (encadrés par une dizaine d'éducateurs) ont brillamment porté les couleurs du club et nous vous proposons d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1.500 €.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré attribue les subventions précitées.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 22 septembre 2025
Le Maire,



 A handwritten signature in black ink, appearing to read "Le Maire".